AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2765
FR0000030181-FS1162

28 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 novembre 2017, la société anonyme Predica[1] (50-56, rue de la Procession, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 novembre 2017, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS et ne plus détenir aucune action FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS.

Ce franchissement de seuils résulte d'un apport portant sur un nombre total de 10 494 348 actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS effectué par le déclarant au profit de la société Foncière des Régions[2].

[1] Société détenue à 100% par la société Crédit Agricole Assurances (elle-même détenue à 100% par Crédit Agricole S.A.).
[2] Cf. notamment communiqué diffusé le 23 octobre 2017 par la société Foncière des Régions.